

LES EMPRUNTS TOXIQUES



plombent les comptes

de nos **H**ÔPITAUX



Quels remèdes ?

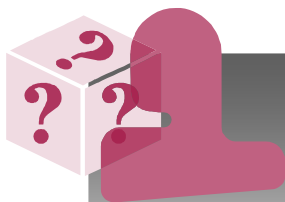
Le scandale des emprunts toxiques concerne aussi les hôpitaux. Plus de 300 établissements sont concernés avec un surcoût estimé à ce jour à près de **500 millions d'euros, soit l'équivalent de 15.000 emplois annuels.**

Dexia est au cœur du problème. Cette banque a été créée à la suite de la privatisation du Crédit local de France, filiale de la Caisse des dépôts et consignations. Cette banque basée au Luxembourg a vendu des emprunts à taux variable sans plafond aux collectivités locales et aux établissements publics. Aujourd'hui le scandale éclate et le gouvernement prévoit le démantèlement de cette banque qui avait déjà reçu, lors de la crise de 2008, près de 7 milliards d'euros de fonds publics.

Jusqu'à présent les directions des hôpitaux nous avaient caché ce problème qui aggrave les « déficits » générant de multiples plans de retour à l'équilibre avec à la clef des suppressions d'emplois.

Ce n'est pas à nous de payer les pots cassés, par des suppressions d'emplois et par des fonds ponctionnés dans les caisses de la sécurité sociale !

Vous trouverez dans ce « 4 pages » à la fois des exemples concrets d'établissements particulièrement concernés, l'état de la situation dans les hôpitaux publics de votre région ainsi que des propositions pour sortir de cette impasse.



*Qu'est-ce qu'un emprunt **TOXIQUE** ?*

Au lieu de proposer des emprunts à taux fixes, les banques se sont mises à inventer des formules proches, à bien des égards, à des crédits « subprimes » qui ont conduit à la faillite des millions de ménages américains. Au début le taux de départ est attractif, mais il peut vite dérapier à cause de formules d'indexations sophistiquées et évolutives. Au final, les taux qui ne sont pas plafonnés peuvent dépasser les 20%? endettant lourdement nos établissements.

Comment s'est-on retrouvé dans cette situation ?



Avant, quand les hôpitaux souhaitaient investir, ils se tournaient vers l'Etat pour avoir des subventions et un complément était fourni sous forme d'emprunts à taux réduits auprès de la Caisse des dépôts et consignations, bras financier de l'Etat, qui collecte notamment l'épargne du Livret A. Ce mécanisme permettait aux hôpitaux d'investir tranquillement, avec des remboursements supportables. Mais au cours de l'année 1990 et surtout à partir du début des années 2000 avec le plan « Hôpital 2007 », la Droite libérale a coupé ce robinet et a obligé les hôpitaux à se tourner vers les banques pour emprunter, et ce, sur la quasi-totalité de leurs investissements.

En toute confiance, les directions des établissements se sont tournées vers Dexia notamment qui avait repris l'activité de l'organisme avec lequel ils avaient l'habitude de traiter, à savoir le Crédit local de France. Et c'est-là que l'arnaque se met en place ? On propose des produits alléchants avec des taux initiaux très bas, sans donner tous les éléments sur les risques encourus au fil du temps. Risques majeurs puisque les taux peuvent augmenter sans limites au fil du temps. A titre d'exemple, aujourd'hui certains taux dépassent les 20 % et ce n'est pas fini !

En fait, ce qui a été proposé, ce sont des produits spéculatifs dans le cadre de la dérégulation du jeu financier mondial qui a abouti à la crise de 2008.

La situation est aujourd'hui tellement grave que le gouvernement propose dans la précipitation le démantèlement de Dexia pour éviter une catastrophe, c'est-à-dire la faillite de la banque.



Les hôpitaux privés non lucratifs aussi contaminés ?

Ces emprunts toxiques ou « structurés » selon le jargon des tutelles, représentent d'après le journal « La Croix » 20% de la dette des établissements contaminés. Si à ce jour, nous n'avons pas pu vérifier d'autres données car les directions sont particulièrement muettes sur le sujet, il semble évident au regard de la situation budgétaire de certains établissements privés à but non lucratif (PSPH) que les affairistes ont su également les contaminer.

Dans le public, comme dans le privé, les interventions des élus au Comité Technique d'Etablissement ou au Comité d'Entreprise, et le recours à des cabinets d'expertises seront vitales pour la pérennité de nos services, des emplois et de la qualité des soins.



Hôpital de Roanne (42)

« Notre hôpital c'est, comme bon nombre d'établissements, dans le cadre du plan HOPITAL 2007, lancé dans plan d'investissement avec à la clef des emprunts en raison du désengagement de l'Etat pour financer les projets. Le résultat aujourd'hui, c'est un déficit important, avec une mise sous tutelle et un plan social préconisant 160 suppressions de postes et la fermeture de 4 unités.

Nous avons découvert que sur le montage financier, des produits dits « toxiques » avaient été proposés par DEXIA à notre direction. **Exemple du scandale : on a signé un contrat avec un taux d'intérêt à 3,13 % et on se retrouve aujourd'hui à cause de l'application de la formule de variation à un taux de 9,35%. A 3,13% cela nous donne environ 350 000 euros d'intérêt par an, alors qu'à 9,35% les intérêts atteignent 980 000 euros par an ! Surcoût pour l'année 2011 : 630 000 euros (équivalent à environ 15 postes) ».**

Hôpital de Saint-Dizier (52)

La première liste des établissements publics ayant contracté des emprunts toxiques que nous publions n'est pas exhaustive. Les élus CGT de l'hôpital de Saint-Dizier en Haute-Marne qui ont découvert ce carnage pour l'établissement n'en reviennent toujours pas.

Dans cet établissement de 838 agents qui assure les soins pour des centaines de milliers de population, le coût d'un tel emprunt (8 millions 800 000 euros) va amputer directement l'activité de l'établissement et en premier l'emploi. **Ici les premières victimes vont être les 166 emplois précaires** (contractuels), mais également la formation des agents lorsque ce n'est pas directement des services entiers qui vont devoir fermer.

Pour la politique gouvernementale qui prévoit la suppression d'un agent sur deux dans nos secteurs, la privatisation et l'externalisation de nombreux services, ces emprunts toxiques ont un parfum d'effet d'aubaine. Un premier effet d'aubaine car cet emprunt va, non seulement creuser le déficit budgétaire de l'établissement, donc le « trou » de la Sécurité Sociale et justifier le recours à une politique d'austérité pour l'hôpital public. Pour le cas présent, on parle déjà de la fusion avec l'hôpital spécialisé en psychiatrie de la ville. Les élus ont décidé d'interpeller promptement leur Comité Technique d'Etablissement

500 millions d'euros :

- C'est le surcoût total des emprunts contractés par les établissements hospitaliers.
 - C'est aussi 15000 emplois annuels hospitaliers
 - C'est aussi l'équivalent de 1/5^{ème} de l'augmentation en 2011 de l'ONDAM hospitalier qui était de 2.7%
 - C'est également près de 5% du trou de la sécu.
- Ce détournement « légal » de l'argent public s'effectue dans le même temps qu'est annoncée la suppression de 10 000 emplois dans la Fonction Publique Hospitalière
- Ce sont nos impôts, nos contributions qui sont offerts par l'Etat aux affairistes, aux actionnaires.



Questions et propositions concrètes pour « intervenir dans la gestion »

Démocratie locale et sociale : Comment peut-on admettre qu'en toute opacité, une direction, ou plutôt l'ARS et donc le gouvernement puisse spéculer avec l'argent public et que les différentes instances ne puissent avoir accès aux informations concernant l'emprunt d'un établissement. Les agents, les élus qui font vivre leur établissement, ont le droit de savoir, de donner leur avis sur l'utilisation du budget. Ici est légitimée notre revendication pour que les instances décisionnelles que sont les Comités Techniques d'Etablissements (pour lesquels les personnels voteront le 20 octobre prochain), les Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail et les commissions de surveillance ne donnent pas qu'un avis mais puissent bloquer ces procédures.

Utilisation de nos impôts et de nos cotisations sociales.

En décidant d'emprunter à des taux variables, alignés sur le cours du Yen ou du Franc Suisse, les tutelles admettent que l'argent public puisse servir à la spéculation. Les tutelles qui ont autorisé ces emprunts portent une lourde responsabilité

Alors qu'hier était mis à l'index et condamnés par la justice des salariés « traders », quelle doit-être la position et les recours possibles des citoyens envers ceux qui ont délibérément, par la spéculation, mis en danger les centaines d'établissements et de collectivités ?

Mais cela n'est qu'une partie de ce que ces emprunts « toxiques » vont impacter durablement sur l'utilisation des fonds publics, sur la privatisation de nos secteurs publics et sur l'objectif final du gouvernement et du patronat qui est d'en finir avec notre système de protection sociale solidaire.

Nous exigeons immédiatement :

- ▶ le retour de la gestion de la sécurité sociale par les représentants des assurés sociaux que sont les organisations syndicales professionnelles.
- ▶ l'interdiction de spéculer avec l'argent public .
- ▶ de réorienter l'activité de la Caisse des dépôts et consignations afin que cet organisme financier public puisse proposer à des taux avantageux des prêts pour les investissements des collectivités et des établissements publics.
- ▶ que le gouvernement regroupe l'ensemble de ces emprunts dans une structure appelée de « défaisance » et les remplacer par des emprunts à taux classiques gérés par un organisme adossé à la Caisse des dépôts.

L'argent existe pour capitaliser cet organisme. A titre d'exemple, la caisse de retraite IRCANTEC, caisse de retraite des agents non titulaires de la fonction publique, dispose aujourd'hui de 6 milliards d'euros de réserve placés en actions et en obligations sur le marché financier. Plutôt que d'alimenter la bourse, cet argent serait mieux utilisé pour financer les investissements des collectivités locales et des hôpitaux. Avec ce mode de fonctionnement, nous éliminons l'intermédiaire bancaire parasite dont le seul objectif était de faire des bénéfices pour les reverser à ses actionnaires. Par ailleurs, la caisse de retraite voit ses placements sécurisés à des taux d'intérêt classiques.



**Les banques doivent payer leurs errements
et l'Etat doit sécuriser l'utilisation des fonds publics.**

A ce jour, nous invitons les personnels **à exiger** :

- ▶ de leur direction locale, les informations liées aux différents emprunts en cours de leur établissement
- ▶ l'interpellation des CTE, CE pour examiner la situation budgétaire des établissements et le recours à des cabinets d'expertise ; de l'ARS et des tutelles l'arrêt des paiements et la renégociation des contrats en cours
- ▶ une circulaire de l'ARS portant obligation aux directions d'établissement de consulter les CTE pour les emprunts futurs
- ▶ la saisine des différentes chambres parlementaire dont le Conseil Economique Social et Environnemental pour une législation permettant de mieux encadrer et d'utiliser l'argent public, ainsi qu'une redéfinition des missions publiques de la Caisse des dépôts et consignations.

REGIONS	Départements	Hôpitaux	Montant total des emprunts	Montant total des surcoûts	Ratio surcoûts/montant total
Limousin	Haute-Vienne	Hôpital-hospice de Saint-Junien	2 975 000 €	151 000 €	5,08%
		CHR Limoges	1 147 000 €	76 000 €	6,63%
	Creuse	CH Guéret	1 367 000 €	97 000 €	7,10%
	Corrèze	Hôpital général Tulle	5 512 000 €	1 416 000 €	25,69%
		Total du Limousin:	11 001 000 €	1 740 000 €	11,13%